

PIECE 3-
ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET
DE PROGRAMMATION

Vu la délibération du Conseil Municipal
en date du :
approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature :
.....

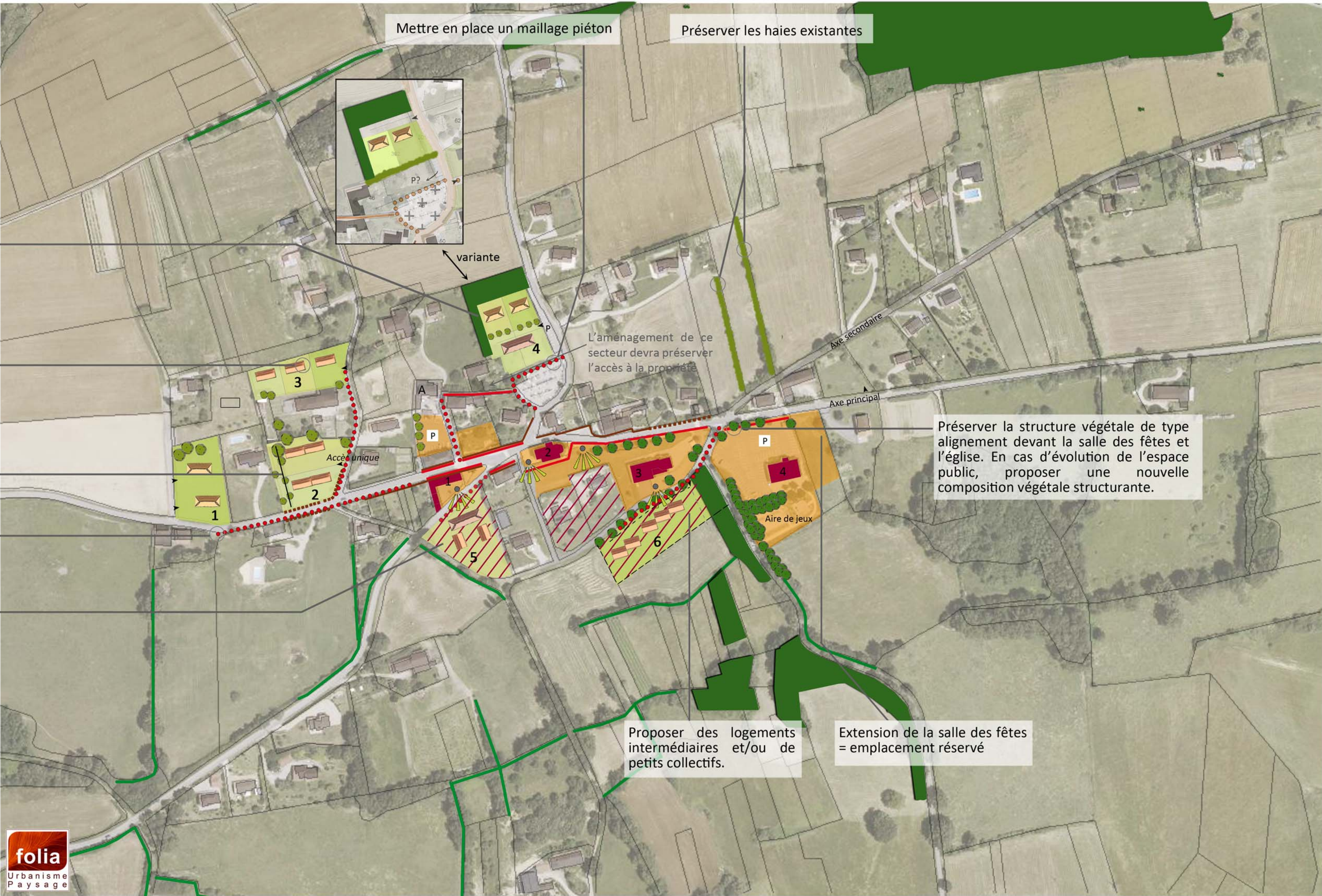
Organiser les sens de faitage principaux parallèles à la voie (Route de Revel-Tourdan à Pommier), sous forme d'habitat individuel ou intermédiaire.

Organiser les sens de faitage principaux parallèle à la voie (Route de Revel-Tourdan à Pommier), sous forme d'habitat individuel ou intermédiaire.

Organiser les parcelles pour préserver les jardins au Sud et organiser les sens de faitage parallèle à la voie ((Route de Revel-Tourdan à Pommier).

Mettre en place un maillage piéton en utilisant les bas-côtés

Interroger la forme architecturale en s'inspirant des compositions traditionnelles (bâtiment en L, forme en U, au travers 1 ou plusieurs bâtiments)
Favoriser des formes d'habitat intermédiaire. La hauteur est fixée à un rez-de-chaussée + combles pour préserver la vue vers la plaine agricole.



Dans une approche en matière de conception bioclimatique et d'intégration de la biodiversité, il est demandé :
- De limiter l'imperméabilisation des sols notamment sur les aires de stationnement commune
- de traiter les eaux pluviales en privilégiant l'infiltration, les noues, et de se référer au SD des eaux pluviales en annexe du PLU
- D'orienter les bâtiments de façon à permettre la mise en place de dispositifs type capteurs solaires
- D'assurer une diversité des essences végétales, correspondante aux essences locales

Il est également rappelé que les secteur sont concernés par la prise en compte des risques naturels.

A - situation existante

Elément de localisation

- Espace public
- Cheminement piéton dédié ou mixte
- Equipement public
 - 1 - Mairie
 - 2 - Eglise
 - 3 - Ecole
 - 4 - Salle des fêtes
- Auberge

Compositions existantes à préserver

- Haies
- Alignement d'arbres
- Bosquets - boisements
- Mur de clôture structurant
- Cones de vue sur la plaine et le grand paysage

B - situation projetée

Parcelles soumises à OAP

Bâti libre en dents creuses

Bâti projet

Organiser le sens du faitage parrallèle à la voie pour respecter l'implantation traditionnelle des volumes bâtis
Maintenir les façades avant tournées vers le Sud pour une dynamique visuelle
Proposer des formes d'habitat intermédiaire pour diversifier les typologies.

Cheminement piéton à créer

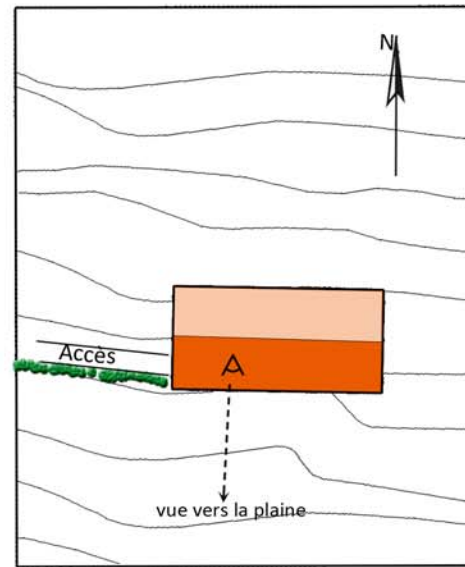
Structuration de la voie à affirmer par la clôture (ex : muret)

Maitriser la hauteur des constructions : ne pas dépasser la hauteur actuelle pour préserver les vues sur la plaine agricole.

Principe général d'implantation des constructions et d'aménagement des accès

Organiser l'accompagnement végétal pour favoriser le maintien des terres en place et limiter/freiner les ruissellements.

Privilégier une végétation côté Sud de la voie afin de masquer son impact sur le coteau et la perspective globale du village.



C - Nombre de logements prévus dan sle cadre des OAP

- 1 - 2 logements de type individuel ou intermédiaire
- 2 - 3 à 4 logements de type individuel ou intermédiaire
- 3 - 2 à 3 logements de type individuel ou intermédiaire
- 4 - 2 à 4 logements de type individuel ou intermédiaire
- 5 - 5 logements de préférence de type intermédiaire
- 6 - 5 logements de préférence de type intermédiaire